

Compte Rendu CA du 30 novembre 2021

1) Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 09 novembre 2021

Le compte rendu du conseil d'administration du 09 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2) Budget 2022 :

M. Cappelle signale :

- Qu'il s'agit d'un budget prévisionnel. La version effective sera délivrée en avril.
- La dotation globale donnée par la région est stable depuis 2018.
- Le fonds de roulement a de nouveau été mis à contribution pour les équipements COVID.
- Il y a eu une baisse de la taxe d'apprentissage ainsi que de la dotation de solidarité cette année (car pas de voyage).

Mme Maillé interroge M. Cappelle sur la différence de budget par rapport à l'an passé (864 000 euros cette année contre 1 040 000 l'an dernier).

- La différence vient de la baisse de la taxe d'apprentissage et de l'absence de transfert du fonds de roulement cette année.

Le budget est voté à l'unanimité.

3) Projet

d'évaluation

M. Cartigny présente le projet d'évaluation pour l'année scolaire 2021/2022 :

- Ce projet est nécessaire dans le cadre des changements du Baccalauréat, avec la suppression des E3C et la mise en place du contrôle continu à hauteur de 40%.
- Il est le résultat d'un travail commun et de plusieurs temps de concertation entre les disciplines du tronc commun (deux conseils d'enseignement et un conseil pédagogique).

Mme Le Mero interroge M. Cartigny sur la raison de la suppression des E3C.

- Réponse : il s'agit d'un ajustement de la réforme et d'un souhait de simplification de la part du ministère.

M. Cartigny indique que le document sera mis en ligne, à disposition des familles. Il précise également que ce dernier est ajustable chaque année.

M. Bourmaud demande de quelle façon ce document se concrétisera en pratique.

Mme Maillé répond qu'il n'y aura pas de grand changement puisque les temps de concertation et d'harmonisation existent déjà. Il s'agit d'une formalisation à destination des usagers de l'établissement.

M. Sangoï confirme et évoque une modification, concernant le rattrapage des devoirs, qui peut entraîner un zéro, s'il n'est pas réalisé par l'élève.

Mme Cousot ajoute qu'en langues, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et ses différents niveaux, permettaient déjà d'harmoniser les notes au regard de grilles de niveaux qui en découlent.

M. Sangoï évoque la banque nationale de sujets qui cadre les attentes. Pour autant, il rappelle, qu'une partie des enseignants s'était mobilisée contre cette réforme, pour alerter sur de possibles inégalités de traitement. Avis partagé par M. Gonzalez qui insiste, également, sur l'importance, éventuelle, accordée au lycée de provenance dans le cadre de la procédure Parcoursup.

M. Nicolas intervient pour faire part de son désaccord. Il met en avant la phase d'harmonisation au regard des statistiques des établissements sur les années précédentes.

M. Cartigny confirme que les commissions harmonisent au regard des résultats et des statistiques, avec une anonymisation des établissements, auxquels des codes sont attribués. Un faible pourcentage des établissements a réellement subi une régulation de leurs résultats, les autres se rapprochant de la norme visée.

M. Nicolas sollicite M. Cusson pour évoquer le cas de l'EPS, en tant que discipline concernée par cette problématique depuis longtemps. Ce dernier explique que l'EPS fonctionne, depuis plusieurs années, selon un contrôle en cours de formation effectué au sein des établissements, suivi de commissions d'harmonisation. Pour autant, ce contrôle s'effectue en co-évaluation.

Mme Maillé explique qu'en SVT des grilles communes d'évaluation existent et que les enseignants s'y réfèrent pour évaluer de façon équitable.

M. Sangoï rajoute qu'il y a encore 60% de la note du Baccalauréat qui concerne des épreuves terminales. Il avertit parents et élèves de la part importante des épreuves de Première. A l'issue de l'année de Première, un tiers de la note finale est déjà jouée.

M. Nicolas signale que les notes de Français et de spécialités intégreront Parcoursup.

4) Convention avec l'association La Brèche

Association au service des jeunes (17-21 ans) et de leur famille.

Partenariat qui présente trois objectifs :

- Accompagnement des élèves et des familles.
- Encadrement des mesures de responsabilisation. Notamment concernant les sanctions de niveau trois, difficiles à mettre en œuvre, elles peuvent prendre la forme de travaux d'intérêts généraux.
- Encadrement et soutien aux familles (soutien lié à la parentalité, soutien social, soutien juridique).

La convention de partenariat avec l'association La Brèche votée à l'unanimité.

5) Questions diverses

- ✓ Existe-t-il un protocole de mise en sécurité pour des violences se produisant devant le lycée ?

M. Nicolas évoque les faits d'agression d'un élève, samedi 27/11 à 11h30, par plusieurs individus. Cette agression s'inscrit dans un contexte général de rivalité entre des jeunes de Roissy-en-Brie et d'Ozoir-la-Ferrière.

M. Nicolas explique qu'il existe une coordination entre police nationale et municipale pour la surveillance des deux établissements (les lycées Lino Ventura et Charles le Chauve). L'intervention des personnels du lycée, se fait dans la mesure du possible. La police est systématiquement prévenue. Actuellement il y a une vigilance accrue.

M. Nicolas souhaite mettre en avant le travail remarquable réalisé par les CPE, ce depuis de nombreuses années. De même l'intervention des surveillants, lors de faits se produisant devant le lycée est à souligner.

Mme Maillé et M. Sangoï évoquent la possibilité d'une ou plusieurs actions de sensibilisation au niveau de l'établissement.

M. Nicolas ajoute que les réseaux sociaux participent à cet engrenage. Il évoque la participation du centre information jeunesse à la sensibilisation des risques des réseaux sociaux.

- ✓ Est-il possible d'obtenir un remboursement au regard de la qualité des photos ?

M. Bourmaud précise qu'il s'agit d'une demande de seulement deux parents dont les enfants sont dans la même classe.

M. Nicolas répond que les familles peuvent se rapprocher de la vie scolaire qui contactera le photographe.

- ✓ Est-il possible de trouver une solution pour les élèves ne possédant que trente minutes pour manger ?

M. Bourmaud affirme qu'il ne s'agit pas seulement d'une vingtaine d'élèves concernés, comme annoncé initialement. Selon son décompte il y aurait 84 élèves dans cette situation.

M. Cartigny explique qu'il n'y a pas autant d'élèves concernés, certains comptant deux fois dans le décompte. Ce dernier explique que les contraintes sanitaires ne permettent pas d'ouvrir une salle, pour qu'ils puissent se restaurer. Il recommande de prendre des tickets de demi-pension pour éviter de manger dehors.

M. Bourmaud indique que les élèves n'ont pas le temps, malgré la possibilité de couper la file d'attente, de passer au réfectoire.

Mme Le Mero demande si les enseignants, ayant ces élèves sur le cours suivant, peuvent faire preuve de bienveillance.

M. Cartigny souligne que ce problème est lié aux contraintes d'emplois du temps qui intègrent de nombreuses options. Il réaffirme le choix de l'établissement de laisser le choix aux élèves ; ce dernier se heurte aussi à un principe de réalité.

✓ Enquête de la FCPE, auprès des parents, pour préparer les conseils de classe.

M. Bourmaud présente cette enquête. 140 parents ont répondu. Ce questionnaire sera transmis à chaque trimestre. Le document sera disponible sur l'espace numérique de travail.